Nations Unies S/2017/94



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er février 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

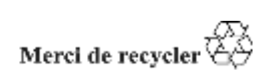
1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2301 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de la situation au plus tard le 1er octobre 2016, puis tous les quatre mois. On y trouvera des informations sur les principaux faits nouveaux survenus en République centrafricaine et sur l'exécution du mandat de la MINUSCA depuis la publication de mon précédent rapport (S/2016/824). le 29 septembre 2016

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le climat politique a été assombri par la montée des tensions, qui a donné lieu à des flambées de violence; on estime que les affrontements entre groupes armés et une recrudescence de la criminalité, liée en partie à l'arrivée de la saison sèche et au début de la migration saisonnière, ont coûté la vie à quelque 287 civils. Les tensions ont été exacerbées par l'absence de progrès tangibles dans la lutte contre les causes profondes du conflit et par les gesticulations des chefs des groupes armés qui ont cherché à renforcer leur position dans les pourparlers en cours sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement et dans les initiatives de médiation menées en parallèle par des acteurs de la région. La résurgence des violences a sapé les efforts déployés par le Gouvernement pour rétablir l'autorité de l'État, au moment où le succès de la Conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine, qui s'est tenue le 17 novembre 2016, venait de donner à la population l'espoir que les généreuses promesses de contribution aideraient à répondre aux besoins pressants du pays. L'accord conclu entre le Gouvernement et la plupart des groupes armés sur la stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration et l'adoption d'une politique de sécurité nationale et du plan de développement des forces de sécurité intérieure ont constitué des mesures importantes qui ont été acceptées par la majorité des parties prenantes centrafricaines mais pas par tous les groupes armés.

17-00867 (F) 030217 030217





3. Le Président Faustin-Archange Touadéra a continué d'engager activement tous les acteurs à œuvrer en faveur de la paix et de la réconciliation par le dialogue. Le 12 octobre, il a convoqué la première réunion du Comité consultatif et de suivi du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, à laquelle ont participé 11 des 14 principaux groupes armés. Le Front populaire pour la renaissance de Centrafrique (FPRC), le groupe antibalaka de Maxime Mokom et le groupe Retour, réclamation, réhabilitation (les 3 R) ont boycotté le processus; le dernier a toutefois rejoint le Comité par la suite. Après la flambée de violence survenue à Kaga Bandoro entre l'ex-Séléka et les antibalaka le 12 octobre, le Président s'est rendu dans la région avec mon Représentant spécial pour s'y entretenir avec un large éventail d'acteurs, y compris les représentants des groupes armés. Tout en portant un message de paix, le Président a souligné que les responsables de ces violences devraient répondre de leurs actes.

4. Les efforts déployés pour rétablir l'unité au sein de l'ex-Séléka se sont poursuivis. Les 18 et 19 octobre, le mouvement a tenu une assemblée générale à Bria, avec la participation du FPRC, du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) et des dissidents de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC). Lors de l'Assemblée, le RPRC s'est rallié sous un commandement unifié dirigé par le Premier Vice-Président du FPRC, Noureddine Adam, tandis que le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) et l'UPC ont boycotté la manifestation. Dans la déclaration finale de l'assemblée, les participants ont appelé au dialogue avec le Gouvernement et indiqué que le groupe entendait exercer son autorité dans les zones qu'il contrôlait. L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a ensuite organisé une réunion à Sido (Tchad), les 30 et 31 octobre, pour examiner avec les représentants du FPRC, du MPC et du RPRC les manières possibles d'aborder les négociations avec le Gouvernement. L'UPC a décliné l'invitation qui lui avait été faite de participer à la réunion. Son refus de rejoindre la coalition du FPRC et son expansion dans l'est ont déclenché des affrontements entre les deux groupes dans les préfectures de la Ouaka et de la Haute-Kotto.

5. Bien que généralement calme, la situation politique à Bangui a été mise à mal par des manifestations violentes le 24 octobre. Le 28 octobre, le Président a rencontré des représentants de la société civile, des partis politiques, du secteur privé et des cultes. Durant la réunion, retransmise en direct sur les médias locaux, il a appelé au dialogue politique et engagé les Centrafricains à reconnaître l'incapacité des forces armées et des forces de sécurité à s'acquitter pleinement de leurs responsabilités, insistant sur la nécessité d'une réforme complète du secteur de la sécurité. Parallèlement, le 24 novembre, le parti Kwa Na Kwa a publié une déclaration dans laquelle l'ancien Président François Bozizé annonçait son intention de revenir au pays pour œuvrer au dialogue et à la réconciliation sans exclusive.

6. Le Vice-Secrétaire général de l'époque s'est rendu dans le pays du 1er au 3 novembre afin de sensibiliser l'opinion internationale en amont de la Conférence de Bruxelles. Il a pris la parole ainsi que le Président devant le Comité consultatif et de suivi du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et souligné que ce forum constituait la seule instance nationale où mener un dialogue politique et répondre aux doléances des groupes armés. Cela a ouvert la voie à l'adoption par le Comité, le 3 novembre, de la stratégie nationale de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, et à son approbation par le Comité stratégique, présidé par le Président, à sa première réunion, tenue le

lendemain. Le Comité stratégique a également validé la politique de sécurité nationale et le plan quinquennal de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie.

7. À la Conférence de Bruxelles, la communauté internationale a montré qu'elle était déterminée à aider le pays, annonçant plus de 2,2 milliards de dollars de contributions à l'appui du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Ce montant représente près de 70 % du financement requis pour la durée du plan quinquennal. Lors de la Conférence de Bruxelles, le Président et l'ancien Vice-Secrétaire général de l'époque ont également signé le Cadre d'engagement mutuel entre la République Centrafricaine et la communauté internationale. Ce mécanisme favorisera le maintien d'une collaboration politique de haut niveau entre le pays et la communauté internationale.

8. Pendant sa session ordinaire tenue du 1er octobre au 31 décembre, l'Assemblée nationale a organisé des auditions avec les principaux ministres au sujet de la stratégie du Gouvernement en matière de sécurité et de lutte contre l'impunité. Le 9 novembre, elle a adopté une loi sur la parité des sexes en vue de réaliser un quota de 35 % de femmes dans les structures décisionnelles. Les 28 et 29 décembre, elle a adopté le budget national pour 2017, d'un montant de 237 milliards de francs CFA (384 518 280 dollars), établi son règlement intérieur et voté des lois portant création de la Cour constitutionnelle et de la Haute Cour de justice. Au cours de la session extraordinaire convoquée du 3 au 17 janvier, l'Assemblée a adopté des textes de loi sur la mise en place des autres institutions prévues dans la Constitution, y compris le Conseil économique et social, le Conseil national de la médiation, le Haut Conseil de la communication et la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance. L'élection au dernier siège qui demeurait vacant à l'Assemblée, pour la circonscription de Bimbo 1 (banlieue de Bangui), a eu lieu le 4 décembre.

9. Le Président a continué de solliciter ses homologues de la région, se rendant notamment en Angola, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Soudan et au Tchad pour obtenir de ces pays qu'ils appuient les efforts de son gouvernement. Il a également participé à des réunions du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement et au seizième Sommet de la Francophonie, organisé à Madagascar du 22 au 27 novembre 2016.

10. Le 30 novembre, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a tenu sa huitième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, à Libreville. Les participants ont exprimé leur soutien à l'initiative de médiation menée sous les auspices de l'Union africaine – en coordination avec la CEEAC, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux – entre le Gouvernement et les groupes armés. Dans le communiqué adopté, les groupes armés étaient priés de déposer les armes et de rejoindre le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement lancé par le Président.

B. Situation de sécurité

11. La période considérée a été marquée par des flambées de violence, qui ont notamment pris la forme d'incidents sporadiques à Bangui et d'attaques contre des soldats de la paix, dans un contexte où les affrontements se sont faits de plus en plus fréquents et intenses entre les groupes armés en dehors de la capitale.

12. Entre septembre et novembre, 53 000 personnes ont été déplacées lors d'affrontements entre le FPRC et l'UPC à Bria et entre l'ex-Séléka et les antibalaka à Kaga Bandoro. Ces violences ont souvent trouvé leur origine dans des luttes de pouvoir entre les groupes armés et en leur sein et dans des tentatives de contrôler les zones riches en ressources et les mouvements de migration saisonnière. En outre, les groupes armés ont exploité les tensions intercommunautaires, en particulier dans le centre du pays, aggravant les dissensions et entravant souvent des efforts de réconciliation à peine entamés.

13. La situation de sécurité à Bangui s'est détériorée en octobre, après le meurtre d'un soldat centrafricain dans le 3e district de la ville, le 4 octobre. Ce meurtre, commis dans le quartier à majorité musulmane du PK5, a déclenché en représailles l'assassinat de trois Peuls et l'enlèvement de 14 civils par des soldats centrafricains présumés hors de contrôle, des militants de groupes d'autodéfense et d'autres personnes indéterminées. Ces violences ont entraîné la mort de plus de 11 membres des deux communautés. La MINUSCA a procédé à l'extraction de plus de 135 musulmans bloqués dans des quartiers hostiles de la capitale, effectué des patrouilles en coordination avec les forces de sécurité nationales et mis en place des postes fixes dans des endroits stratégiques, ce qui a contribué à apaiser la situation.

14. Le 24 octobre, le dirigeant de la société civile Gervais Lakosso s'est porté à la tête de violentes manifestations organisées à Bangui pour réclamer le départ de la Mission, la levée de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU et le redéploiement des forces armées nationales. Ces manifestations ont été mises sur pied avec l'appui d'acteurs politiques et d'éléments armés. Les manifestants ont érigé des barricades et jeté des pierres contre des véhicules de l'ONU et d'organisations non gouvernementales. Quatre personnes ont succombé à des coups de feu et à des explosions de grenade. Les mouvements du personnel des Nations Unies ont été restreints pendant 48 heures, tandis que la MINUSCA démontait les barricades et sécurisait les zones stratégiques. Lors d'un autre incident survenu le 30 octobre, les chefs de deux groupes d'autodéfense opérant dans le quartier PK5, Abdoul Danda et Issa Kapi (alias 50/50), ont été tués durant des affrontements entre leurs groupes respectifs.

15. Dans le nord-ouest, les activités criminelles ont augmenté en raison de la concurrence entre les groupes armés pour le contrôle des activités de migration saisonnière et le marché du bétail, aggravant la situation humanitaire et freinant les initiatives de développement. Les 3 R ont eu des accrochages fréquents avec des éléments antibalaka autour de Bocaranga, Koui et Ndim dans la préfecture de l'Ouham-Pendé. En réaction, la MINUSCA a renforcé sa présence à Bocaranga et Koui à la fin du mois de septembre. Le 13 octobre, des éléments antibalaka ont fait feu sur des Casques bleus de la MINUSCA à Makonzi Quali, à 20 kilomètres au sud de Koui, et volé des munitions, du carburant et de l'argent. Dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, les tensions entre le MPC aligné sur le groupe Révolution et justice (RJ) et les groupes affiliés aux antibalaka se sont soldées par des heurts violents, du11 au 13 novembre, dans les zones de Bozoum, Gouze et Paoua, obligeant les habitants de 25 villages à prendre la fuite. Le 5 janvier, des individus que l'on soupçonne d'être des miliciens antibalaka ont attaqué un convoi de la MINUSCA qui escortait des observateurs militaires des Nations Unies dans l'Ouham Pendé, tuant un soldat de la paix.

16. Les violences se sont poursuivies entre factions de l’ex-Séléka et des antibalaka dans le centre du pays. Pour se venger du meurtre de l’un des leurs le 12 octobre à Kaga Bandoro, plusieurs centaines d’éléments de l’ex-Séléka ont donné l’assaut contre un camp de déplacés et mené de violentes représailles contre des quartiers à majorité chrétienne. Ces attaques ont coûté la vie à au moins 38 civils et 12 combattants de l’ex-Séléka. Plusieurs maisons appartenant à du personnel national des Nations Unies et à des membres des autorités locales ont été incendiées, et au moins deux bureaux d’organisations non gouvernementales internationales et la paroisse ont été pillés. Près de 19 000 civils ont trouvé refuge près de la base et de l’aérodrome de la MINUSCA. Depuis lors, la situation est restée bien que le nombre de déplacés ait légèrement diminué.

17. La tension est montée entre l’UPC et les factions antibalaka dans la préfecture de la Ouaka. Le 28 octobre, dans le village de Bélénguo, des éléments présumés de l’UPC ont tué six gendarmes qui enquêtaient sur différents crimes attribués à des groupes armés. Au cours de la période à l’examen, des éléments antibalaka ont ouvert le feu à huit reprises sur des Casques bleus de la MINUSCA le long des axes Bambari-Grimari-Sibut et Sibut-Dekoa, blessant neuf soldats.

18. Des éléments du FPRC ont attaqué des positions de l’UPC à Bria, le 21 novembre, essentiellement en réponse à l’expansion de l’Union dans les zones contrôlées par le Front, du fait de la concurrence autour des ressources naturelles et parce que l’UPC a refusé de rejoindre un mouvement de l’ex-Séléka réunifiée. La première attaque du FPRC contre le quartier peul de Gobolo et les assauts menés en représailles à Bria ont fait 93 morts, tandis que près de 13 000 civils ont été déplacés. Le 24 novembre, la MINUSCA a positionné ses forces de manière à empêcher de nouvelles attaques du FPRC contre ce quartier, le Front insistant pour que l’Union se retire complètement de Bria avant qu’il réduise sa propre présence. Le FPRC a exacerbé les tensions en se présentant comme un groupe centrafricain, alors que selon lui l’UPC serait composée d’éléments étrangers.

19. Le FPRC a également noué des alliances opportunistes avec le MPC et des éléments antibalaka pour attaquer des positions de l’UPC proches du fief de l’Union à Bambari. Entre le 30 novembre et le 10 décembre, la ville de Bakala, située au nord de Bambari le long de l’axe menant à Mbres, a changé de mains à deux reprises entre le FPRC et l’UPC. Elle est actuellement contrôlée par le Front. Selon le e décompte provisoire des pertes essuyées durant les combats, difficiles à vérifier, 6 civils, 95 éléments de la coalition du FRPC et 32 éléments de l’UPC auraient été tués et 19 civils, 38 éléments de la coalition du FRPC et 17 éléments de l’UPC auraient été blessés. La Mission a pris des mesures pour protéger la population civile de Bambari, y compris les civils peuls et les déplacés musulmans dans le quartier chrétien de la ville, qui avait été pris pour cible, ainsi que pour détecter et contrer les risques de conflit violent dans les environs. Elle a aussi lancé un avertissement ferme aux deux parties quant aux répercussions que pourrait avoir toute tentative de déstabilisation de Bambari et de ses environs, insistant sur sa détermination à employer la force pour protéger les civils.

20. Dans l’est du pays, le 3 janvier, des assaillants non identifiés ont attaqué un convoi de carburant escorté par la MINUSCA dans la préfecture du Haut-Mbomou, tuant deux Casques bleus et en blessant deux autres. Le nombre d’incidents attribués à l’Armée de résistance du Seigneur (LRA) au cours de la période considérée a été le plus faible de l’année, avec un total de 22 attaques et de 101

civils enlevés. Certains ont été imputés au groupe dissident du D[r] Achaye, qui opèrerait sans rendre de comptes au chef de la LRA, Joseph Kony. On s'attend à ce que la LRA intensifie ses activités jusqu'à la fin de la saison sèche, en mars, compte tenu de la présence réduite des forces militaires ougandaises à Nzako et Sam-Ouandja, où la LRA a repris les bases évacuées. L'Ouganda a fait part de son intention de retirer ses forces opérant en République centrafricaine sous la bannière de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, mais le calendrier de ce retrait n'est pas encore connu.

C. Réconciliation

21. Le programme national en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale a été adopté le 4 novembre. Il contient des orientations stratégiques dans des domaines comme la cohésion sociale, la justice transitionnelle, le dialogue avec les groupes armés et le retour et la réintégration des déplacés et des réfugiés. Le 21 décembre, le Président a officiellement lancé les comités locaux pour la paix et la réconciliation dans le cadre des infrastructures nationales de paix. Élus par les collectivités locales, ces comités sont appelés à régler les litiges locaux et à faire la promotion de la paix par la médiation et le dialogue. Le Gouvernement prévoit d'établir des comités de ce type dans l'ensemble des 16 préfectures en 2017.

22. Au lendemain des violences du 12 octobre à Kaga Bandoro, le comité de paix local ad hoc a contribué à apaiser les tensions en obtenant des groupes antibalaka et des éléments de l'ex-Séléka qu'ils s'engagent à laisser la population libre d'aller et venir. Parallèlement, une cérémonie de réconciliation symbolique entre chrétiens et musulmans a eu lieu durant une messe célébrée le 11 décembre au stade de Bangui en l'honneur du Cardinal de Bangui, récemment nommé. À Bangui, le cimetière musulman, qui avait été rouvert en février 2016 puis de nouveau fermé après les tensions d'octobre, a rouvert ses portes le 13 décembre.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2301 (2016)

23. Conformément aux priorités arrêtées dans la résolution 2301 (2016), la MINUSCA a revu son concept stratégique pour assurer la cohérence et la cohésion des efforts. Elle a également commencé à réorganiser son dispositif militaire et de police ainsi que ses déploiements pour accroître la mobilité et la capacité de réaction, notamment en réduisant le nombre de bases opérationnelles temporaires et en créant une capacité de réserve de la taille d'une compagnie dans chaque secteur pour compléter les réserves aéroportées et motorisées. Dans le secteur ouest, la réorganisation initiale de la Mission a permis de mieux contrôler les mouvements des groupes armés dans les préfectures de l'Ouham Pendé et de Nana-Mambéré. À Bangui, en décembre, la MINUSCA a commencé à transférer progressivement les fonctions de garde statique à la police et à la gendarmerie nationales, six institutions nationales prenant en charge les responsabilités en matière de sécurité. En outre, à la suite des troubles de septembre et d'octobre à Bangui et dans les provinces, la MINUSCA et les autorités nationales ont établi deux mécanismes pour favoriser l'échange la coordination d'informations entre la Mission et les forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines.

24. La MINUSCA a davantage recouru aux communications stratégiques, y compris au moyen de sa Radio Guira FM, qui diffuse sur l'ensemble du territoire. Elle a également organisé 25 séances d'information dans tout le pays, à l'intention de plus de 25 000 personnes, dont des représentants des autorités locales, des groupes armés, des partis politiques, des organisations de femmes et de jeunes et des chefs religieux pour promouvoir la coexistence pacifique.

A. Priorités immédiates

Protection des civils

25. Les déploiements et dispositifs préventifs de la Mission, associés à un renforcement des mécanismes intégrés de coordination et de planification des opérations, ont contribué à prévenir ou à atténuer les conséquences de la violence pour les civils. Grâce à l'amélioration des mécanismes de gestion des crises, la Mission a pu maximiser ses efforts de protection, par exemple, en donnant des directives sur l'emplacement des postes de contrôle, des zones tampons et des zones de patrouilles actives lors des affrontements entre la coalition du FPRC et l'UPC à Bria. Ces mesures ont permis de contenir la violence et aux intervenants humanitaires de répondre aux besoins des plus vulnérables.

26. Pour soutenir les efforts visant à réduire la violence associée à la migration saisonnière, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires non gouvernementaux, a élaboré un plan opérationnel et créé des comités locaux pour prévenir les conflits dans les zones de tension traditionnelles dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Nana-Mambéré et de l'Ouham. Depuis décembre, la MINUSCA effectue des patrouilles de longue distance le long des couloirs de migration et maintient une présence dans les principaux points chauds.

27. Un total de 23 équipes conjointes de protection a été déployé pour élaborer des plans de protection en réponse aux alertes reçues, essentiellement du fait de la violence liée aux activités de migration saisonnière ou des groupes armés. La MINUSCA a également dispensé une formation sur la protection des civils aux membres des composantes militaire et de police nouvellement arrivés. Avec l'aide du Service de la lutte antimines de l'ONU, la Mission s'est attaquée aux risques posés par les munitions non explosées en éliminant 122 430 cartouches et engins explosifs dans des zones peuplées et en sensibilisant 99 810 bénéficiaires.

Promotion et protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire

28. La MINUSCA a recensé 582 cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'encontre de 872 personnes, dont 548 hommes, 117 femmes, 92 enfants et 115 autres victimes dont l'âge et le sexe n'ont pas pu être vérifiés. Les exécutions arbitraires, les traitements cruels, inhumains et dégradants, les arrestations et détentions arbitraires et les enlèvements constituaient la majorité des exactions. Les groupes armés ci-après seraient responsables de 283 cas de maltraitance : antibalaka (61), plusieurs factions de l'ex-Séléka (189), LRA (16) Révolution et Justice (12) et 3R (5). Les morts civils ont considérablement augmenté du fait des combats entre la coalition du FPRC et l'UPC à Bria et dans la préfecture de la Ouaka. La Mission a été informée que les deux groupes avaient commis des assassinats ciblés de civils soupçonnés de

collaboration avec le groupe adverse. Les forces de sécurité nationales auraient commis 184 violations des droits de l'homme, dont pour la moitié des détentions arbitraires et/ou prolongées par la Section de recherches et d'investigation de la gendarmerie (53) et par d'autres unités de gendarmerie (40).

29. La MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont préparé un inventaire des violations les plus graves du droit international des droits de l'homme et humanitaire commises depuis le 1er janvier 2003, qui contribuera à la lutte contre l'impunité, y compris aux travaux de la Cour pénale spéciale et à la définition d'une stratégie de justice transitionnelle. Dans le même temps, le 14 décembre, la Mission a publié son deuxième rapport périodique sur la situation des droits de l'homme pour la période allant du 1er juin 2015 au 31 mars 2016.

30. Le système des Nations Unies a continué d'appliquer la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Au total, 22 des 29 demandes d'appui aux forces de sécurité non onusiennes ont été approuvées et des mesures d'atténuation des risques recommandées, le cas échéant.

31. La MINUSCA a organisé 12 sessions de formation à la sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de 760 fonctionnaires et représentants de la société civile (256 femmes et 504 hommes) et d'au moins 100 éléments de l'UPC, du FPRC et des antibalaka.

Violences sexuelles liées aux conflits

32. La MINUSCA a reçu 42 signalements de violences sexuelles liées aux conflits, concernant 25 femmes et 17 filles. Pour 35 de ces cas, il s'agissait de viols et pour 7 de tentative de viol et d'agression sexuelle. Onze des 35 cas de viols ont été commis par plus d'un auteur. Trente-deux des 42 signalements concernaient des éléments de l'ex-Séléka, 4 éleveurs peuls armés, 2 antibalaka et 4 autres agresseurs dont l'affiliation n'était pas claire. La Mission enquête sur de nouvelles allégations de violences sexuelles et sexistes commises pendant les violences de Kaga Bandoro, en octobre, à l'issue desquelles 32 victimes ont reçu l'aide de partenaires humanitaires.

33. Le Gouvernement a nommé 29 officiers de police et de gendarmerie nationales ainsi que deux médecins et deux spécialistes des affaires sociales, lesquels intégreront une nouvelle unité de police nationale chargée de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. La Mission, l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont participé à la formation de l'unité pour les techniques d'enquête.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

34. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'Équipe spéciale de pays a continué de vérifier les graves violations et atteintes commises contre des enfants par des groupes armés. Quinze enfants ont été tués dans les combats à Kaga Bandoro, Bria et dans la zone de Bambari, un chiffre en forte augmentation par rapport à la période précédente. Quatorze enfants ont été mutilés; 12 filles ont été violées; 20 enfants ont été enlevés; et 3 hôpitaux et 10 établissements scolaires ont été occupés et pillés. Quatorze enfants se sont échappés de la LRA. Les meurtres

d'enfants, les défections de la LRA et les attaques visant des travailleurs humanitaires ont considérablement augmenté au cours de la période à l'examen.

35. La MINUSCA a continué de dialoguer avec les groupes armés et la société civile afin de séparer les enfants des groupes armés et de réduire leur vulnérabilité face au recrutement. Grâce aux efforts faits auprès des groupes antibalaka, 1 085 enfants ont été remis au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les groupes de l'ex-Séléka n'ont libéré aucun enfant, en grande partie du fait de la reprise des combats entre eux. Le 3 octobre, la MINUSCA a aidé à mettre un terme à l'occupation de l'école de Zoukombo (préfecture de Nana-Mambéré) par le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), laquelle durait depuis quatre mois. Les activités de sensibilisation menées par la MINUSCA et l'UNICEF ont convaincu les groupes armés de quitter les écoles de Bakala, Bodjomo, Mbres et Morouba.

B. Réduire durablement la présence et la menace posée par les groupes armés,

Soutenir la réconciliation et l'extension de l'autorité de l'État

36. La MINUSCA a poursuivi ses bons offices pour renforcer la confiance entre toutes les parties prenantes et encourager le Gouvernement à assumer la pleine responsabilité du processus de paix. Elle s'est attachée à promouvoir et soutenir le dialogue mené par le Gouvernement et portant sur trois aspects : i) les groupes armés, ii) les Centrafricains aux niveaux local et national iii) et les pays voisins.

37. À la suite de la visite du Président à Kaga Bandoro, le 17 octobre, mon Représentant spécial adjoint et une délégation comprenant quatre ministres du Gouvernement se sont rendus à Koui et à Bocaranga en décembre pour aborder la question de la violence liée à la migration saisonnière. En décembre également, la MINUSCA a facilité les efforts faits par huit membres de l'Assemblée nationale pour régler les conflits locaux et mettre un terme à la violence dans leurs circonscriptions respectives.

38. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Mission et le PNUD ont remis en état les infrastructures publiques dans les zones reculées, ainsi que deux maternités dans les préfectures de Nana Grebizi et de l'Ouaham-Pendé. La MINUSCA et l'UNICEF ont continué d'appuyer le redéploiement d'enseignants dans les zones reculées. Même si la détérioration de la situation en matière de sécurité a ralenti le redéploiement des magistrats en dehors de Bangui, la Mission a formé le personnel des tribunaux et les magistrats à Bangui et leur a fourni des conseils techniques. En décembre, elle a entamé la formation de 245 chefs locaux à Bangui pour promouvoir la résilience et la réconciliation. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, ont également aidé les autorités locales à Bangui, Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro à mettre en place des activités rémunératrices accompagnées d'un volet sensibilisation à la coexistence pacifique pour plus de 13 000 jeunes chrétiens et musulmans.

Appui au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement

39. La MINUSCA a facilité les trois premières réunions du Comité de suivi consultatif sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement. À la suite de l'adoption de la stratégie nationale, le Comité a examiné la mise en œuvre du programme associé, y compris l'intégration dans les services en uniforme des ex-combattants remplissant les conditions requises.

40. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre des activités préalables au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement et des programmes de lutte contre la violence communautaire afin de persuader des combattants de quitter les groupes armés et de réduire les tensions intercommunautaires. Au total, 4 279 combattants (3 545 hommes et 734 femmes) participent à des activités connexes dans huit sites, y compris travail contre rémunération, formation professionnelle, distribution de vivres et activités de sensibilisation hebdomadaires. Les combattants qui reprennent part aux hostilités sont exclus du programme.

41. Le projet de lutte contre la violence communautaire à Paoua, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, mis en œuvre par la MINUSCA, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), compte 6 340 bénéficiaires sur 7 000 ciblés, dont 4 486 membres de groupes armés et 1 854 membres de la communauté, dont 1 139 sont des femmes. Le programme de lutte contre la violence communautaire à Bangui, lancé le 28 novembre par la MINUSCA et le Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets, propose une formation professionnelle qui a jusqu'à présent été dispensée à 543 des 3 000 bénéficiaires ciblés, dont 40 femmes.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

42. La MINUSCA a continué de fournir des conseils stratégiques et techniques à la Commission nationale chargée d'élaborer la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale, sur la base de la politique de sécurité nationale adoptée en novembre. La première partie de l'examen des dépenses publiques mené par la Banque mondiale en ce qui concerne la gestion des fonds publics par les institutions chargées de la sécurité a pris fin dans le courant du mois de décembre.

43. Le 23 décembre, la Mission de formation de l'Union européenne a mené à bien la formation opérationnelle de la première compagnie d'infanterie composée de 175 soldats. La MINUSCA a achevé la remise en état de salles de classe et de casernes au Camp Kassai à Bangui et la construction de 10 dépôts d'armes ainsi que la remise à niveau de 54 sous-officiers et la formation de 28 soldats. La vérification et l'enregistrement des membres des forces armées ont été suspendus par les autorités nationales.

44. La MINUSCA a appuyé les efforts de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie nationales et de mise en œuvre du plan de développement (voir par. 6 ci-dessus). Elle a aidé les autorités nationales à mettre au point une campagne nationale d'information et une stratégie de communication pour la sélection et le recrutement de 250 policiers et 250 gendarmes au cours du premier semestre de 2017. Le Ministère de l'intérieur, avec l'appui de la MINUSCA, du PNUD et du Fonds pour la consolidation de la paix, a vérifié et enregistré 71 gendarmes et 315

policiers, soit un total de 1 945 gendarmes et 1 469 policiers enregistrés jusqu'à présent. La Mission et le PNUD ont continué d'appuyer la remise en état de l'école de police, et déployé une équipe de policiers spécialisés pour renforcer les capacités dans le domaine de l'expertise médico-légale.

Appui à l'état de droit et à la lutte contre l'impunité, notamment pour rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle

45. Pour appuyer l'état de droit et lutter contre l'impunité, la MINUSCA a fourni une assistance technique, un renforcement des compétences et un appui rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle. En outre, au cours de la période considérée, elle a arrêté 84 auteurs présumés d'infractions, dont 18 dans le cadre des mesures provisoires d'urgence relevant de son mandat.

46. Certaines décisions judiciaires, notamment celles ayant abouti à la libération de suspects très médiatisés, tels qu'Aubin Yanoué et Jonathan Fabrice, par le tribunal pénal de Bangui en septembre, ont suscité des inquiétudes quant à l'impartialité et à la capacité des tribunaux de droit commun de se saisir des crimes graves. La MINUSCA a continué de fournir des conseils sur les enquêtes en cours sur plus de 20 personnes soupçonnées d'avoir participé à des crimes graves, y compris les organisateurs présumés des violences du 24 octobre à Bangui et Jean-Francis Bozizé, ancien Ministre de la défense.

47. Des progrès importants ont été réalisés pour rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle, avec le soutien de la MINUSCA et du PNUD, notamment dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises et avec les partenaires bilatéraux. Les mandats des magistrats nationaux ont été publiés le 9 décembre. Un comité de sélection pour les membres internationaux de la Cour, établi par mon Représentant spécial, est sur le point d'achever la sélection du Procureur spécial et d'autres magistrats internationaux. Le Gouvernement a attribué un bâtiment à la Cour et un autre aux officiers de police judiciaire, tandis que la MINUSCA a élaboré un plan de sécurité pour le personnel et les locaux du tribunal. Le décret portant création du Comité de sélection des officiers de police judiciaire a été finalisé en novembre et est en attente d'approbation par les autorités nationales. Si les 14 premiers mois de fonctionnement de la Cour sont presque entièrement financés, un déficit de financement subsiste pour couvrir la totalité de son mandat de cinq ans.

48. Plus de 1 560 affaires civiles ont été jugées lors d'audiences foraines à Bouar, avec l'appui du PNUD et de la MINUSCA. Au cours de la deuxième audience pénale depuis 2015, organisée à Bangui avec l'appui du PNUD et de la MINUSCA, 52 affaires en tout concernant 95 accusés ont pu être jugées. Trois cas de violence sexuelle ont été qualifiés de viol et des condamnations pénales ont été prononcées.

49. La MINUSCA et le PNUD ont rénové des prisons à Bangassou, Berbérati, Bimbo et Ngaragba, notamment l'annexe du Camp de Roux, entre septembre 2015 et la fin de la période à l'examen. Les soldats centrafricains ont continué d'assurer la sécurité dans huit prisons, y compris à Ngaragba et au Camp de Roux à Bangui. La Mission et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime apportent leur concours à un plan de démilitarisation des prisons. Des agents des services pénitentiaires fournis par des gouvernements à la Mission sont déployés sur neuf sites pour appuyer l'administration pénitentiaire nationale dans le cadre de projets

de renforcement des capacités. Soixante d'entre eux ont été affectés au Camp de Roux et à Ngaragba pour contribuer activement à la gestion des incidents dans la prison. Dans certaines régions, les criminels présumés sont rapidement remis en liberté par les forces de sécurité intérieure, du fait des carences du système de justice pénale; des groupes armés mettent souvent en place des systèmes de justice parallèle dans les régions du pays qu'ils contrôlent.

Gestion des ressources naturelles

50. Avec l'appui de la MINUSCA, les autorités nationales mettent au point une stratégie pour lutter contre l'exploitation illicite et le trafic des ressources naturelles. Le Processus de Kimberley a élargi les zones « conformes » pour le commerce des diamants à Boda, Carnot et Nola dans la préfecture de Berberati. Les autorités nationales, avec l'appui de la Mission, se sont également rendues dans les principaux sites et zones d'extraction de Bambari, Bria, Ndélé, Dimbi, Nzacko et Sam-Ouandja pour déterminer s'ils satisfont aux prescriptions du Processus de Kimberley, dans l'espoir que de nouvelles zones pourront être déclarées exemptes de conflit et de trafic illicite et que l'autorité de l'État sera suffisamment établie pour garantir que les recettes provenant de l'exploitation des diamants ne finissent pas entre les mains des groupes armés.

C. Coordination de l'aide internationale et du Cadre d'engagement mutuel

51. L'architecture institutionnelle pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Cadre d'engagement mutuel et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix a été définie par décret présidentiel en date du 5 novembre. Un Conseil d'orientation fera office de forum de dialogue de haut niveau et organisera des débats entre les partenaires nationaux et internationaux sur les aspects essentiels de ces deux instruments.

52. L'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale ont aidé le Gouvernement à élaborer le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, tout en harmonisant le financement des secours humanitaires et du développement afin de garantir la complémentarité. En procédant à de vastes consultations, notamment auprès de 720 femmes et jeunes dirigeants de la société civile, le Plan a identifié trois piliers : promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation; renouveler le contrat social entre les citoyens et l'État et faciliter la reprise économique.

IV. Situation humanitaire

53. La situation humanitaire s'est particulièrement détériorée au cours de la période à l'examen. La moitié des 4,6 millions de Centrafricains reste dépendante de l'aide humanitaire. Le nombre de déplacés a augmenté de 18 % pour atteindre un total de 411 785 personnes. Le nombre de réfugiés dans les pays voisins reste inchangé à 474 848. Près de deux millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire extrême, en nette augmentation par rapport aux 1,4 million de 2014. À Bangui, les partenaires humanitaires ont soutenu le plan mis en place par le gouvernement en faveur du retour de 28 000 personnes déplacées sur le site de

l'aéroport de M'Poko, et près de 15 000 avaient regagné leur lieu d'origine (essentiellement Bangui) au 13 janvier. L'insécurité dans les zones où sévit la LRA et les difficultés d'accès ont amené le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à transférer le camp de réfugiés de Bambouti, qui accueille 5 000 réfugiés du Soudan du Sud, à Obo, dans la préfecture du Haut-Mbomou. L'accès humanitaire continue de se restreindre dans de nombreuses régions. Les organisations non gouvernementales internationales ont parfois dû transférer provisoirement le personnel non essentiel de Bambari, Batangafo, Bria et Kaga Bandoro à Bangui, limitant les activités dans ces régions aux interventions vitales.

54. Les besoins des Centrafricains et les niveaux de financement restent inversement corrélés : le Plan d'aide humanitaire pour 2016 n'a recueilli que 36 % des 532 millions de dollars nécessaires. Le manque de financement a obligé certaines organisations humanitaires à quitter le pays, tandis que d'autres sont en train de réduire leur couverture géographique, malgré des besoins humanitaires qui ont sensiblement augmenté. En conséquence, en novembre 2016, des milliers de personnes déplacées vivaient avec un quart des rations alimentaires. Sans financement accru, la fourniture d'une aide alimentaire à 150 000 personnes prendra fin en février, affectant les 700 000 qui sont tributaires de l'aide du Programme alimentaire mondial. Le 13 janvier, le Président Ta personnellement lancé un appel afin de mobiliser de l'aide alimentaire.

55. Le Plan d'aide humanitaire pour 2017, qui s'élève à 399,5 millions de dollars, a été lancé par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, aux côtés du Ministre des affaires sociales et de la réconciliation nationale, le 21 novembre à Genève. Le Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont effectué une visite conjointe dans le pays du 4 au 6 décembre, au cours de laquelle ils ont demandé un financement accru, un renforcement de la protection des civils et un accès humanitaire sans entrave.

V. Évolution socioéconomique

56. La croissance économique s'est ralentie à 4,5 % en 2016, soit moins que les 5,2 % prévus, en raison de l'insécurité. Selon les estimations, le taux d'inflation de 5,1 % est sensiblement plus élevé que celui des projections antérieures, en grande partie en raison de la hausse des prix des aliments de base. Le 30 septembre, l'Assemblée nationale a adopté une rallonge budgétaire pour améliorer le recouvrement de l'impôt, éponger les arriérés de salaires et pensions et constituer une réserve budgétaire pour 2017 afin d'être moins tributaire de la volatilité de l'aide étrangère. En décembre, le Fonds monétaire international a approuvé le décaissement de 16,8 millions de dollars au pays dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

VI. Évaluation des besoins électoraux

57. En application de la résolution 2301 (2016), une mission d'évaluation des besoins électoraux a été déployée à Bangui du 14 au 28 octobre pour évaluer, entre autres choses, le climat actuel, le cadre juridique et institutionnel régissant le processus électoral et les capacités et les besoins de l'Autorité nationale des

élections et des divers acteurs électoraux, l'objectif étant de formuler des recommandations en vue d'une éventuelle assistance électorale de la part de l'Organisation des Nations Unies.

58. À l'occasion de son évaluation, la mission a consulté un large éventail de parties prenantes nationales et internationales; au cours de ces consultations, les principales parties prenantes nationales ont clairement fait part de leur volonté d'organiser des élections locales dès que possible. La mission a conclu que la tenue d'élections locales et un élargissement de la décentralisation pourraient contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique de la MINUSCA tout en renforçant d'autres processus de consolidation de la paix. De même, les progrès accomplis dans les domaines du dialogue et de la réconciliation, du désarmement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, de l'extension de l'autorité de l'État et du retour des réfugiés et des déplacés permettraient de renforcer la création d'un environnement propice à la tenue d'élections locales inclusives qui à leur tour contribueraient au maintien de la paix. Dans cette perspective, la tenue d'élections locales et la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation devraient faire partie intégrante des processus plus larges de consolidation de la paix.

59. La mission a constaté que les autorités nationales et les organes électoraux, qui se heurtent à des difficultés d'ordre financier et technique, auraient besoin d'un appui durable de la communauté internationale, notamment en vue de renforcer les capacités de l'Autorité nationale des élections et d'appuyer la tenue éventuelle d'élections locales. La mission a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels l'ONU est appelée à fournir un appui technique et consultatif continu : l'élaboration du cadre juridique, l'informatique, l'éducation civique et électorale, la formation, les opérations et la logistique, la communication et les relations avec l'extérieur. Étant donné que le calendrier électoral n'a pas encore été annoncé et que des problèmes de sécurité persistent, la mission a recommandé que l'assistance électorale de l'ONU soit fournie de manière progressive.

60. La première phase (qui durerait jusqu'au 30 juin 2017) serait axée sur le soutien politique et l'assistance technique visant à renforcer les capacités de planification stratégique et opérationnelle de l'Autorité nationale des élections. En collaboration avec le PNUD, la MINUSCA continuerait de tirer parti de son engagement politique et de proposer ses bons offices pour promouvoir la tenue d'élections crédibles, tout en contribuant à la consolidation institutionnelle et au renforcement des capacités de l'Autorité en vue d'établir, entre autres, un calendrier électoral; un budget électoral réaliste; une stratégie d'inscription des électeurs; un plan logistique détaillé; une stratégie globale en matière de relations avec l'extérieur, y compris s'agissant de l'information des électeurs et des campagnes de sensibilisation; et des mécanismes de consultation des parties prenantes au processus électoral. La MINUSCA conseillerait également les autorités compétentes s'agissant des réformes électorales. Pour cela, il ne serait pas nécessaire de modifier son mandat, mais elle besoin des ressources nécessaires à la fourniture d'un tel appui. La deuxième phase consisterait à appuyer les autorités nationales compétentes s'agissant de la mise en œuvre des différents plans d'action, notamment ceux concernant les aspects techniques et logistiques et la sécurité, à commencer par l'établissement du calendrier électoral. La mission a également recommandé de maintenir le mécanisme de coordination interne précédemment mis en place par l'Organisation pour prêter une assistance électorale aux autorités nationales, sous l'autorité de mon Représentant spécial.

VII. Déploiement de la Mission

A. Personnel militaire

61. Au 15 janvier, l'effectif militaire de la MINUSCA s'établissait à 10 370 hommes déployés, soit 96,5 % de son effectif autorisé, qui s'établit à 10 750 militaires), et il se répartissait comme suit : 11 bataillons d'infanterie, une compagnie de forces spéciales et plusieurs unités de soutien, dont une unité de police militaire, quatre compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau II, trois compagnies des transmissions et trois unités d'hélicoptères, dont une unité d'hélicoptères de combat. Les femmes représentaient 1,5 % des effectifs militaires. Le déploiement d'une force d'intervention rapide a commencé le 9 janvier, tandis que les efforts visant à constituer une nouvelle compagnie du génie et une unité d'engins sans pilote sont en cours. Les pays fournisseurs de contingents ont continué à améliorer le matériel de ces derniers.

B. Police

62. Au 15 janvier, la MINUSCA avait déployé 1 710 policiers (soit 82.2 % de l'effectif autorisé de 2 080), qui se décomposait comme suit : 316 policiers hors unités constituées (79 % de l'effectif autorisé de 400), 8 unités de police constituées et 2 unités d'appui en matière de protection comprenant 1 394 membres (soit 82,9 % de l'effectif autorisé de 1 680), dont 148 femmes. Un total de 78 policiers hors unités constituées a été déployé dans 10 sites en dehors de Bangui; sur les huit unités de police constituées une a été déployée à Bouar et une autre à Kaga Bandoro. Des détachements d'unités de police constituées ont été temporairement déployés à Bria et à Kaga Bandoro en octobre et en novembre. Les femmes représentent 8,66 % de l'ensemble du personnel de police.

C. Personnel civil

63. Au 15 janvier, la MINUSCA avait déployé 1 241 membres du personnel civil (soit 72 % des effectifs autorisés), dont 611 membres du personnel recruté sur le plan international, 427 membres du personnel recrutés sur le plan national et 203 Volontaires des Nations Unies. Ces chiffres tiennent compte de l'augmentation nette de 129 postes autorisés pour 2016/17. Les femmes représentent 25 % du personnel civil déployé et 22 % des fonctionnaires occupant un poste de haut niveau, à savoir un poste de classe P-5 ou de classe supérieure.

D. Accord sur le statut des forces

64. Le Gouvernement s'est efforcé de régler les questions en suspens relatives à l'Accord sur le statut des forces, y compris en confirmant l'exonération fiscale pour le carburant au titre de 2017. Malgré la mobilisation de la Mission, des différences d'interprétation de l'article 65 de l'Accord, qui élargit les privilèges et immunités aux fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays, et d'autres questions liées à l'Accord restent en suspens, , notamment celles du remboursement des taxes sur les carburants déjà acquittées, des frais annuels sur les baux

résidentiels et des impôts concernant les membre du personnel de la MINUSCA qui quittent le pays avec leur traitement et leurs émoluments.

VIII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

65. Le personnel civil et en tenue des Nations Unies a continué de faire face aux menaces que représentent la criminalité, l'agitation sociale et les conflits armés. Au cours de la période considérée, 86 atteintes à la sécurité ont touché 110 membres du personnel civil, dont 22 membres du personnel recruté sur le plan international et 38 membres du personnel recrutés sur le plan national qui ont été transférés de Bambari et Bria à Bangui, en raison des combats opposant des factions de l'ex-Séléka. Trois soldats de la paix ont été tués au combat et 14 ont été blessés. Trente-six faits de violence concernant des organisations humanitaires. Au cours des manifestations du 24 octobre à Bangui, cinq membres du personnel civil recruté sur le plan international ont été victimes de cambriolages à main armée à leur domicile.

IX. Fautes graves, notamment les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

66. Le nombre d'allégations de fautes graves a diminué par rapport à la période précédente. Le nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été ramené de 16 au cours de la période précédente à six au 30 novembre, tandis que les autres types de fautes graves ont été ramenés de 10 à zéro.

67. Un membre expérimenté de l'équipe d'intervention immédiate a mené des missions d'enquête et recueilli des éléments de preuve dans les 72 heures suivant les cinq dernières allégations signalées. Il demeure difficile de fournir une assistance aux victimes présumées d'exploitation et d'atteintes sexuelles en raison du manque de prestataires de services étatiques et internationaux. En décembre, en étroite collaboration avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police concernés, le Bureau des services de contrôle interne a achevé son enquête sur plusieurs allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à Dékoa dans la préfecture de Kémo. Les rapports d'enquête du Bureau ont été communiqués avec chacun des pays contributeurs, ce qui a permis à ces derniers de compléter leurs propres enquêtes et de prendre les sanctions disciplinaires ou pénales appropriées. Les personnes reconnues coupables d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'ont plus le droit de participer à des opérations de maintien de la paix.

68. La MINUSCA met actuellement en œuvre un nouveau plan d'action pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans lequel sont définis les responsabilités et les rôles respectifs de ses diverses composantes et des partenaires des Nations Unies en matière de prévention et de traitement de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de renforcement des capacités dans ce domaine. La Mission a également élaboré un tableau de suivi afin d'identifier les lacunes dans ce domaine.

X. Questions financières

69. Par sa résolution 70/271, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, des crédits d'un montant de 920,7 millions

de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Au 5 janvier 2017, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 243,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était à cette même date de 1 801,7 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2016. Le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a également été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016, conformément au calendrier de paiement trimestriel.

XI. Observations

70. L'évolution de la situation en République centrafricaine au cours des quatre derniers mois montre qu'en dépit de l'élan positif suscité par la conclusion de la transition politique, le pays est toujours en proie à des difficultés importantes. En se mobilisant lors de la Conférence de Bruxelles, la communauté internationale a donné un signe fort de solidarité. L'adoption de plans de réforme essentiels dans des domaines tels que le secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la parité hommes-femmes, allant de pair avec les progrès accomplis pour que la Cour pénale spéciale devienne opérationnelle, ont reconfirmé la volonté résolue des autorités centrafricaines d'aller de l'avant. Il n'en demeure pas moins que le regain de violence constaté depuis la fin de la saison des pluies a rappelé brutalement les limites de l'autorité de l'État et le rôle destructeur que les groupes armés continuent de jouer dans le pays. En l'absence d'une amélioration de la sécurité et de progrès concrets dans le traitement des causes profondes du conflit, le risque de recul par rapport aux gains fragiles enregistrés jusqu'ici demeure bien réel.

71. Les combats qui opposent actuellement deux groupes armés ex-Séléka, à savoir le FPRC et l'UPC, doivent cesser. La population civile paye un trop lourd tribut à ces affrontements insensés, résultats de luttes pour le pouvoir et le partage des ressources. Je déplore toutes les attaques contre les civils, les violations des droits de l'homme et autres atteintes généralisées à ces droits et le pillage des locaux humanitaires. Les deux parties doivent immédiatement déposer les armes et engager un processus authentique de désarmement et de dialogue politique en vue de rétablir la paix. La MINUSCA consacrera toutes ses capacités à protéger les civils et empêcher la poursuite de ces combats. J'exhorte les dirigeants et institutions de la région qui sont à même d'exercer une influence sur ces groupes armés à persuader ces derniers de déposer les armes et de rejoindre le cadre de dialogue établi par le Président.

72. Je suis outré par la poursuite des attaques contre les Casques bleus, qui sont déployés dans le pays pour aider le peuple à trouver la voie de la paix et de la stabilité. Je condamne vigoureusement les attaques et les assassinats dont ils sont victimes et qui pourraient être constitutifs de crimes de guerre, et je demande que les auteurs de ces actes répondent de leurs actes.

73. L'achèvement de la transition politique a suscité dans la population l'espoir d'un changement et de fortes attentes en matière de stabilité et de redressement. Je salue l'engagement du Président à ramener une paix durable. Je l'invite instamment, ainsi que son gouvernement, à continuer de tenir les promesses faites aux citoyens

lors de son discours inaugural, dans le cadre de responsabilité mutuelle et le Plan national pour le relèvement et la consolidation de la paix. Faute de moyens suffisants pour protéger l'autorité de l'État et apporter des avantages concrets à la population dans le court terme, le Gouvernement doit continuer d'appeler à la paix et à un dialogue inclusif tout en poursuivant résolument les réformes de la gouvernance et la réconciliation. J'exhorte toutes les institutions gouvernementales à collaborer en vue de la mise en œuvre des recommandations faites lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, s'agissant notamment de la négociation d'un nouveau pacte social qui cimenterait l'unité du pays. Il faudra pour cela établir des contacts plus étroits avec les communautés locales afin de sensibiliser tous les citoyens.

74. Je salue la volonté résolue et constante du Président de promouvoir le dialogue que mène le Gouvernement avec les groupes armés. L'Organisation des Nations Unies continuera de soutenir ce dialogue. L'accord conclu avec 12 des 14 principaux groupes armés sur la stratégie de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement revêt une importance capitale. Il ne faut pas pour autant s'imaginer que cette stratégie est la panacée qui fera progresser la paix et apaisera les griefs profonds et légitimes de toutes les communautés. J'exhorte le Gouvernement à engager sans tarder le processus d'élargissement du dialogue avec les groupes armés, y compris en étudiant les possibilités d'intégration au secteur de la sécurité et de participation à l'administration publique, ainsi qu'en envisageant la mise en place d'arrangements de sécurité intérimaires sans lesquels le désarmement pourrait être voué à l'échec.

75. Il convient toutefois de s'abstenir, dans ce processus d'élargissement du dialogue, d'offrir l'amnistie aux auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations flagrantes des droits de l'homme. Une telle amnistie générale perpétuerait l'impunité et saperait le désir de justice exprimé lors du Forum de Bangui. Je me félicite de l'implication de l'Union africaine, de la CEEAC et d'autres partenaires dans la promotion des initiatives de médiation. Il est essentiel que tous ces efforts soient centrés sur le renforcement des autorités légitimes et le processus de paix mené sous l'égide du Gouvernement en y accueillant les groupes armés qui demeurent extérieurs à ce cadre. Les dirigeants de la sous-région sont invités à soutenir les efforts faits par le Président dans l'intérêt de la paix et de la sécurité à long terme le long de leurs frontières communes.

76. La progression de la réforme du secteur de la sécurité est une condition essentielle du règlement des causes profondes du conflit. Je me félicite des progrès faits à cet égard grâce à l'adoption d'une politique de sécurité nationale et à l'entraînement complet d'une compagnie d'infanterie centrafricaine par la Mission de formation de l'Union européenne. Il est essentiel que la traduction de la nouvelle politique de sécurité en une stratégie nationale fasse l'objet de vastes consultations avec toutes les parties prenantes. Il faudrait également que cette stratégie comporte des mesures concrètes visant à créer des forces de défense nationale et de sécurité intérieure qui soient professionnelles, ethniquement représentatives et régionalement équilibrées, à commencer par le prochain recrutement de policiers et de gendarmes et l'entraînement de nouvelles unités militaires. La. MINUSCA collaborera avec l'Union européenne pour soutenir les efforts du pays afin que l'entraînement des forces armées centrafricaines permette de faire progresser la mise en œuvre du programme de stabilisation et de réconciliation. J'exhorte le Gouvernement à veiller à ce que le processus de certification des membres des

forces armées se poursuive sans entrave. L'approbation par le Président du plan quinquennal de perfectionnement des capacités de la police et de la gendarmerie, est un premier pas important. En tant que chef de file de la réforme de la police et de la gendarmerie, la MINUSCA appuiera les efforts visant à aider au recrutement, à l'entraînement et au déploiement d'au moins 500 officiers de police et de gendarmerie. Il est important que les partenaires internationaux soutiennent la réforme du secteur de la sécurité de manière coordonnée.

77. J'estime encourageants les progrès réalisés afin de rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle. Les revers subis en ce qui concerne le rétablissement de l'état de droit et le système judiciaire national, qui a été particulièrement mis à mal par les violences récentes, sont toutefois moins encourageants. Il ne faudra pas faiblir dans notre volonté résolue de lutter contre l'impunité, notamment en mettant sur pied un programme national de protection des victimes et des témoins, ainsi qu'un système d'aide juridique. Je demande instamment la mise au point d'un système national complet de justice transitionnelle qui se penchera sur les violations et autres atteintes aux droits de l'homme passées ou présentes. De nouvelles mesures propres à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire sont également nécessaires et les efforts faits pour démilitariser les services pénitentiaires doivent se poursuivre.

78. La création d'un sentiment d'appartenance commune chez tous les Centrafricains est une entreprise qui comporte de multiples volets et exige du Gouvernement un engagement et un investissement à long terme. La réconciliation doit être activement poursuivie et confortée. Je me félicite de l'adoption de la stratégie nationale pour la réconciliation. Sa mise en œuvre nécessitera des dirigeants dévoués et jouera un rôle essentiel pour la stabilité et la prospérité du pays, s'agissant notamment du retour sans encombre des déplacés et des réfugiés. Il convient de se féliciter de toutes les initiatives prises par les partenaires en appui au dialogue national et à la réconciliation. Je les exhorte à continuer d'améliorer le cadre législatif qui définit les rôles et les responsabilités des citoyens, et la capacité institutionnelle d'assurer effectivement l'égale protection de tous devant la loi. À cet égard, l'Assemblée nationale est priée de soutenir les efforts de réconciliation en entreprenant l'examen des projets de loi portant reconnaissance des jours de fête musulmans, comme recommandé par le Forum de Bangui et le nouveau Code de la nationalité.

79. La Conférence de Bruxelles du 17 novembre a généré plus de 2,2 milliards de dollars d'annonces de contributions. Dans cette démonstration de solidarité, il faut voir un engagement de la communauté internationale à tirer les leçons du passé et à ne pas se désengager prématurément. J'exhorte les partenaires internationaux à honorer leurs engagements, faute de quoi les efforts consacrés à pérenniser la paix vont se déliter. La sous-région est encouragée à continuer de jouer un rôle constructif en collaborant au règlement des problèmes de sécurité communs, s'agissant notamment des groupes armés, de la migration saisonnière, du trafic d'armes et de la contrebande de ressources naturelles.

80. Le Gouvernement doit accorder la priorité aux efforts faits pour pourvoir équitablement aux besoins de la population en biens et services publics. Je l'exhorte à prendre les mesures susceptibles de satisfaire aux besoins de la jeunesse en matière d'éducation et d'emploi, et à les préserver ainsi de l'attrait des groupes armés et de la criminalité. Des progrès concrets dans ces domaines apporteraient une contribution notable à la dynamique du renforcement mutuel de la paix et du

développement. Les besoins sont immenses et il y a des attentes à gérer, mais il est possible de progresser. Je tiens à souligner combien il importe d'éviter la survenue et la pratique de la corruption, et j'exhorte le Gouvernement à tenir comptables de leurs actes les personnes qui pillent les ressources publiques, notamment celles fournies par les donateurs pour aider au bien-être de la population. Le Gouvernement et les partenaires internationaux doivent exploiter à fond les mécanismes de suivi du Cadre d'engagement mutuel et du Plan de relèvement et de consolidation pour accélérer les progrès dans ces domaines, notamment par un recentrage sur les priorités essentielles où les moyens limités de l'État peuvent être renforcés.

81. Je suis profondément préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire. L'absence de financement de la réponse humanitaire risque d'aboutir à un quasi arrêt des activités essentielles dans ce domaine dans les semaines à venir. Pour empêcher toute nouvelle aggravation de la situation, qui pourrait également saper les efforts de paix, la communauté internationale est instamment priée de contribuer d'urgence et généreusement au Plan d'action humanitaire.

82. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et chef de la MINUSCA, Parfait Onanga-Anyanga, de son dévouement et son leadership sans faille. J'apprécie à sa juste valeur le travail accompli par le personnel de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies dans un environnement difficile. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial par intérim pour l'Afrique centrale et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, pour le rôle qu'il joue dans la sous-région en vue de soutenir la République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, la CEEAC, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour les efforts qu'ils déploient continuellement afin d'œuvrer avec les Centrafricains à l'avènement d'un avenir meilleur.



MINUSCA
September 2016
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
SUDAN
SOUTH SUDAN
CAMEROON
CONGO
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Sector West
Sector Center
Sector East
Sector WEST
Sector CENTER
Sector EAST
HQ
FORCE HQ
JTB
UNPOL
BANGLADESH
NIGER
PERU
FPU
CAMEROON 1
CAMEROON
CONGO
PAKISTAN
BANGLADESH
BURUNDI
MAURITANIA
ZAMBIA
MOROCCO
BENIN
CAMBODIA
RWANDA
SRI LANKA
EGYPT
GABON
SOF
INDONESIA
SENEGAL
SERBIA
MP
NEPAL
CAMEROON 2
PSU
RWANDA 1
RWANDA 2
Bangui
Bouar
Baboua
Baoro
Bozoum
Bossangoa
Paoua
Markounda
Batangafo
Kabo
Kaga Bandoro
Mbrès
Bouca
Dékoa
Sibut
Grimari
Bambari
Ippy
Yangalia
Bamingui
Ndélé
Garba
Ouanda Djallé
Sam Ouandja
Kaouadja
Birao
Bria
Yalinga
Bakouma
Bangassou
Ouango
Rafai
Zémio
Djéma
Obo
Kouango
Yaloke
Bossembélé
Boali
Boda
Mbaïki
Mongoumba
Carnot
Berberati
Gamboula
Nola
Tomori
Salo
Yokadouma
Bondo
Bumba
Am Timan
Sarh
Doba
Goré
Maïkouma
Al Fifi
VAKAGA
BAMINGUI BANGORAN
HAUTE-KOTTO
HAUT-MBOMOU
MBOMOU
BASSE KOTTO
OUAKA
KEMO
NANA GREBIZI
OUHAM
OUHAM PENDÉ
NANA-MAMBÉRÉ
OMBELLA-MPOKO
LOBAYE
MAMBÉRÉ KADEÏ
SANGHA MBAÉRÉ
Joint Task Force Bangui
Military Observer Position
National Capital
Préfecture Capital
Town, Village
Major Airport
International Boundary
Undetermined Boundary*
Préfecture Boundary
* Final boundary between the Republic of the Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
0 50 100 150 200 250 km
0 50 100 150 mi
Map No. 4522 Rev. 7.1 UNITED NATIONS
September 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)